L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 9 JANVIER.

AUX Littérateurs Franco-Louisianais.

Le ciel en soit loué! Une réaction louable et salutaire s'opère à cette heure, dans la cité du Croissant, en faveur de la langue française;—cette reine déchue et systématiquement vilipendée qui, néanmoins, à l'instar du soleil, continue à répandre sa chaleur et sa lumière sur ses froids et obscurs persécuteurs....

Nous remarquons avec un vif plaisir, en effet, dans le firmament du journalisme, l'apparition d'une nouvelle et scintillante constellation composée de trois étoiles de moyenne grosseur, mais parfaitement conditionnées.

Nous saluons cordialement l'aurore de ces nouveaux astres; et nous avons le ferme espoir que, sous leur généreuse influence, de meilleurs jours reluiront pour tous ceux d'entre nous qui sont restés fidèles à la religion des souvenirs, au culte traditionnel des aïeux.

On ne saurait le nier. Depuis que les descendants de ces intrépides pionniers;—de ceux-là mêmes qui ont découvert, baptisé et colonisé la Louisiane—ne sont plus que des espèces d'ilotes dans leur propre pays; depuis que de faux et perfides républicains, avec le concours inconscient de la négraille, ont porté une main sacrilège sur la langue française, et l'ont frappée d'ostracisme, la plupart des journaux franco-louisianais n'ont fait que végéter, que déchoir et souffrir jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

Ainsi sont tombés, tour à tour, l'*Epoque*, la *Renaissance*, l'*Avenir*, le *Carillon* et d'autres dont le nom nous échappe. Cinq ou six seulement ont survécu à la catastrophe. Voici les plus considérables, classés par ordre chronologique:

Le vénérable *Propagateur Catholique*, dont la circulation (chose étonnante), le format et la prospérité sont toujours allés *crescendo* en dépit de la crise. Ce qui explique ce progrès persistant, c'est qu'il y a, dans l'administration du *Propagateur*, ce qui constitue la force et assure la durée, à savoir: l'union, la foi et la ténacité. Indépendamment de sa mission religieuse, qu'il remplit avec zèle et talent, cet organe a rendu et rend encore de notables services à la population franco-louisianaise. Et nous devons l'en remercier.

L'Abeille de la Nile-Orléans,—qui a eu le bon esprit de se débarrasser, fort à propos, de sa partie anglaise; lourd et gênant bagage qui, tout en lui donnant un caractère d'hybridité regrettable, entravait sa marche et l'empêchait d'évoluer convenablement.—L'*Abeille*, disons-nous, journal quotidien, substantiel et sérieux, est devenu aujourd'hui, grâce à cette métamorphose, l'un des journaux les mieux posés et les plus intéressants qu'il y ait aux Etats-Unis.

Aussi cet habile et rude redresseur de torts, que l'opinion publique soutient, soit qu'il punisse ou absolve, est-il la bête noire des radicaux, et des gens mal famés en général, et des suppôts de l'usurpateur Kellogg en particulier.

Qu'il ne s'en plaigne pas, qu'il s'en glorifie, au contraire; car c'est là le plus beau fleuron de sa couronne, et le critérium le plus sûr dont nous puissions faire usage pour établir sa valeur, son autorité et son pouvoir.

Pour ce qui est des journaux de campagne, foncièrement français, nous ne pouvons guère citer que le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste et le *Louisianais* de Gentilly (paroisse St-Jacques). Le premier est édité et rédigé *ex-professo* par Mr. Dumez, littérateur hors ligne, et le second par Mr. Gentil, dont la verve intarissable, les franches allures, la luxuriante imagination et le style pittoresque et animé sont trop connus et trop bien appréciés pour que nous ayons besoin d'en faire ici l'éloge.

Cela dit, arrivons au mouvement littéraire actuel.

C'est le 7 novembre 1874 qu'est sorti le premier numéro du 14 *Septembre*, dont le titre,—qui est un symbole, un drapeau relevé,—et la pléiade d'écrivains du premier ordre attachés à la rédaction,—valent à eux seuls, tout un long et alléchant programme. Nous ne doutons ni de ses aptitudes ni de son dévouement, et nous comptons sur lui comme il a le droit de compter sur nous.

Sur les pas du 14 *Septembre*, et le suivant de près (le trop près peut-être!....) voici venir, armé de toutes pièces, un autre lutteur. C'est le *Dimanche*, journal fondé par une association de typographes, auxquels Mr. Calogne, entr'autres, prête le concours de sa plume facile et éloquente. Le *Dimanche* ne le cèdera en rien, paraît-il, à son spirituel et brillant prédécesseur.

Ces deux feuilles hebdomadaires et essentiellement conservatrices, sans négliger les choses qui sont du domaine de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des arts, s'occuperont surtout, et d'une manière spéciale, de contrôler la politique et l'administration de notre pauvre et bien-aimée Louisiane. Et nous devons les louer de s'être engagées bravement dans cette voie et de combattre sur ce terrain. Il y a là, effectivement, d'immenses monceaux d'immondices et d'excréments accumulés. Et pour nettoyer ces autres écuries d'Augias, les bras de dix hommes,—fussent-ils ceux d'autant de modernes Hercules,—seraient insuffisants.

Ce n'est donc point par des souhaits platoniques, par un encens banal et stérile, que nous devons encourager le début de ces nouveaux champions de nos libertés et de nos droits les plus chers. Non! C'est par un patronage réel et par des secours effectifs......

Il nous reste à annoncer la publication d'une troisième feuille, écrite également dans la langue de Buffon, de Voltaire et de Chateaubriand. C'est dire assez que cette gazette, qui s'en vient doucement, sans tambour ni trompette, a, elle aussi, sa raison d'être et son évidente utilité. Elle s'intitule la *Semaine littéraire* et est dirigée par un homme de mérite et de beaucoup de savoir; par le docteur Testut, auquel nos sympathies et nos vœux sont acquis à l'avance. Puisse-t-il, cette fois, étendre la sphère de ses succès qu'il poursuit depuis si longtemps en vain!

Voilà où nous en sommes, et nous devons bien augurer de notre nouvelle situation.

Ne nous dissimulons pas une chose cependant, c'est que cette ère de renaissance, qui s'ouvre sous les plus riants auspices, ne portera de fruits quelque peu savoureux qu'autant qu'elle sera suffisamment et judicieusement secondée.

Le sera-t-elle?—*That is the question*.

En tout cas, il importe d'agrandir le champ de la discussion afin que chacun puisse y prendre part.

Quant à nous, puisque déjà nous avons la parole, voici par quelles considérations nous entamerons le débat.

A propos de Presse et de Littérature,—ces deux robustes sœurs jumelles qu'on ne tuera pas, de sitôt, quoi qu'on fasse,—nous nous sommes aperçus qu'il y avait là, pour ce qui nous concerne, une énorme lacune à combler. Aussi nous est-il venu une idée; et comme nous la croyons bonne et susceptible de produire d'excellents résultats, nous nous permettons de suggérer franchement cette idée à qui il appartient.

Ce serait la fondation, dans l'Etat de la Louisiane, d'une espèce de *confrérie littéraire*, d'*Athénée*, si vous le préférez, sous cette raison: l'UNION DES LITTÉRATEURS FRANCO-LOUISIANAIS.

De cette société, dont le siège principal serait, bien entendu, à la Nouvelle-Orléans, (avec des succursales dans celles de nos paroisses rurales où le français est la langue parlée par la majeure partie des habitants); de cette société, disons-nous, découleraient naturellement de nombreux et incontestables avantages en tous genres.

Et, tout d'abord, elle servirait de ciment moral pour relier entr'eux tous les amants des Muses, qui vivent aujourd'hui, pour la plupart, non seulement isolés, mais désolés, sans se connaître, sans point de ralliement, sans *temple*, enfin, et éparpillés un peu partout comme un corps sans âme....

Il faut en convenir, dans une ville où les trois-cinquièmes de la population blanche sont d'origine française; dans une ville qui se pique d'avoir des mœurs polies et des goûts artistiques et raffinés, un pareil état de choses est une déplorable anomalie à laquelle on ne saurait trop se hâter de mettre un terme.

L'Union des Littérateurs Franco-Louisianais aurait entre autres choses essentielles, un comité supérieur compétent, chargé, après examen préalable et sérieux, de décerner, chaque année, dans une séance solennelle, des mentions honorables, et, même, au besoin (et pourquoi pas?...) des primes pécuniaires d'encouragement à ceux de ses membres qui auraient produit, pendant cette période, les œuvres les plus méritoires, tant pour la forme que pour le fond.

Et, de fait, cette mesure, aussi sage que libérale, en excitant l'émulation parmi les favoris d'Apollon, en rallumant le feu sacré qui s'éteint dans leur cerveau, faute d'un aliment approprié,—cette mesure, disons-nous, verrait éclore en Louisiane, sinon d'inimitables chefs-d'œuvre, du moins de belles et solides compositions qui trouveraient leurs places dans nos bibliothèques, et dont la lecture contribuerait puissamment à orner l'esprit et à former le cœur de nos enfants. Il y aurait ici, au surplus, un avantage incomparable. C'est que ces productions n'auraient rien de commun avec ces fruits exotiques, importés à grands frais de pays étrangers. Ce seraient, au contraire, des fleurs indigènes, nées sur notre sol, et dont le coloris, par conséquent, la délicatesse, la fraîcheur et le parfum n'en auraient que plus de mérite et de charmes à nos yeux.

Dans cette corporation devraient être admis, sur leur demande, tous les protecteurs ou amis des belles-lettres françaises; et, moyennant une faible souscription ou cotisation, perçue en temps et lieu, il serait formé un capital disponible et un fonds de réserve, destinés, l'un et l'autre, à pourvoir: le premier à la création, et, le second, à l'entretien, sur un pied respectable, de l'*Athénée* dont il s'agit.

Et que des esprits chagrins, que des critiques à vue courte ne viennent pas nous dire gratuitement que notre intention est de lancer inconsidérément une pomme de discorde dans le monde lettré de la métropole du Sud. Car ce serait une erreur.

Mais il est bon de s'expliquer; et c'est ce que nous allons faire.

Malgré tout le mal qu'ils nous ont fait, nous n'en voulons pas, de parti pris, aux Anglo-Américains. Ils sont issus d'une race remuante et absorbante; et, sous ce rapport, ils n'ont pas dégénéré: c'est une justice à leur rendre. *Chacun pour soi, Dieu pour tous*, est une de leurs maximes de prédilection. S'ils ne l'ont pas inventée, ils l'ont du moins singulièrement perfectionnée. Or, en cherchant *per fas et nefas* à nous absorber, à nous annihiler, ils ne font guère qu'obéir aux exigences de leur tempérament, de leur nature.

Et maintenant, nous le disons, l'âme contristée,—cet égoïsme étroit et dissolvant, manifesté sans pudeur par les représentants d'une nation riche et puissante vis-à-vis d'un adversaire faible et terrassé,—cet égoïsme, disons-nous, nous pourrions peut-être parvenir à le comprendre; mais à le justifier, jamais!...

Et pourtant,—nous le reconnaissons volontiers,—il y a, chez les Anglo-Saxons de l'Amérique du Nord, de nombreuses et honorables exceptions. Et pour ces âmes d'élite, qui savent se dégager de la matière où patauge si lamentablement la masse de leurs compatriotes, nous professons la plus profonde estime, la plus vive reconnaissance et la plus haute vénération!...

Au résumé, ce que nous désirons, ce qui doit être considéré de notre part comme l'accomplissement d'un strict devoir, c'est la revendication, à armes loyales et courtoises, des droits qui nous appartiennent et qui nous ont été indignement ravis.

Si ce dessein nous est imputé à crime, nous sommes plus criminels encore qu'on ne le suppose. Car, ce crime, nous le confessons à haute et intelligible voix, avec orgueil et à la face du ciel et de la terre!...

Mais il ne suffit pas de parler; il faut agir: *res non verba!*

Allons donc debout! Secouons notre coupable indifférence, notre lâche torpeur, et marchons de l'avant.

Aidons-nous, le ciel nous aidera!

Noblesse oblige. Que les plus dignes, les plus populaires et les plus influents d'entre nous prennent l'initiative. Leur place est aux premiers rangs. Qu'ils convoquent sans retard une réunion d'hommes pénétrés des sentiments que nous venons d'exprimer. Et, Dieu merci! en Louisiane, il y en a encore, et beaucoup. Ils n'auront point de peine à démontrer à ces honnêtes citoyens l'opportunité, l'importance capitale, ou, plutôt, l'indispensable nécessité de l'établissement que nous venons de préconiser.

Et puis, d'ailleurs, pour que ce magnifique projet, qui semble nous sourire, et nous tendre les bras, fût mis à exécution, que nous faudrait-il? Peu de choses, en vérité. De l'accord, de l'action et une inébranlable volonté.

Qu'il en soit donc ainsi! Et, alors, nous réussirons indubitablement; et tout ira pour le mieux de nos intérêts et de ceux de nos descendants. Mais, au pis aller,—et dussions-nous échouer,—après avoir tenté *sérieusement* l'entreprise, personne au monde ne pourra nous adresser de reproche, et il nous restera du moins, dans notre déconfiture, cette suprême consolation de répéter ces paroles célèbres prononcées par François Ier après le désastre de Pavie: "*Tout est perdu fors l'honneur!*"

O. L. DELELIS.

Les journaux franco-louisianais qui partagent la manière de voir et de sentir de l'auteur de cet opuscule, sont instamment priés de le reproduire en tout ou en partie.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

XII—(Suite.)

Solignac se jeta à genoux, embrassa d'un mouvement rapide la longue jupe enflammée qu'il tordit avec énergie, étouffant entre ses mains les jets de feu qui montaient comme des menaces de mort, puis il se releva, plus pâle que la comtesse elle-même, qui se tenait debout intrépide et, dans ses vêtements à demi consumés, souriait à son sauveur, de son joli sourire mutin devenu tout à coup sérieux.

L'acte énergique de Solignac avait été si spontané et si rapide que la jeune femme était hors de danger avant que ses courtisans habituels fussent accourus auprès d'elle.

Mais bientôt, entourée, questionnée, elle ne sut plus à qui répondre. Le jeune Saint-Clair était particulièrement affairé, livide, et poussait des cris:

—Au moins n'êtes-vous point blessée, comtesse?

—Par quel accident.... un tel malheur!...

La comtesse souriait, et un léger incarnat remontait à ses joues.

—Quelque flammèche, poussée par le vent, dit-elle, rien de plus. Nos étoffes d'été sont si légères!

Elle se tourna vers Solignac qui la regardait avec une expression un peu étonnante.

—Colonel, dit-elle, merci! Vous êtes plus habitué à emporter les batteries qu'à éteindre le feu, mais vous vous acquittez à merveille de ces deux tâches!

Et elle lui tendit sa petite main gantée.

—Madame, dit Solignac, hésitant tout à coup, montrant ses gants noircis.

—Une poudre à laquelle vous n'êtes pas habitué non plus, dit-elle. Qu'importe.

Et sa main tendue appela et rencontra la main de Solignac.

Au moment où il serrait cette main d'enfant adorable et franche, Solignac aperçut dans le cercle qui s'était fait autour d'eux, le visage énergique et les yeux ardents d'Andréina. Et, sous une émotion qui ne lui était certes pas habituelle, il ne put s'empêcher de tressaillir.

—Colonel, ajouta la comtesse, j'ai hâte de fuir et de me cacher maintenant. Dans quelle toilette me voilà! Votre bras jusqu'à ma voiture. Je vous prie. Il me faut un héros pour cavalier si je ne veux pas, faite comme je le suis, paraître un peu ridicule.

Elle montrait, d'un geste charmant, sa longue jupe à demi consumée.

Solignac s'inclina, tendit son bras et ce couple, d'une beauté si parfaite, traversa le salon, tandis que quelques braves furtifs saluaient au passage le courage de la comtesse et la chevalerie du soldat.

—La Force et la Grâce! soupira, non sans tristesse, le maigre Florival de Saint-Clair.

Arrivée à sa voiture, la comtesse enveloppa encore Solignac d'un sourire plein de remerciements et lui dit, avec cette amabilité mondaine qui, chez elle, ne paraissait avoir rien de banal:

—Colonel, je tiens maintenant à devenir de vos amis. L'hôtel de Farges vous est ouvert comme au plus ancien de ceux que j'estime, et le jour où vous me ferez l'amitié de m'y venir voir sera un jour heureux. On ne doit pas souvent la vie à un homme à qui tant des ennemis de la France doivent la mort!

Solignac ne chercha pas à répondre au madrigal. Il était charmé: il salua, demeurant immobile. Et la voiture partit. Au moment où il rentrait dans les salons, la première personne que rencontra le colonel, c'était Andréina. Debout, appuyée au piédestal d'un immense vase de Sèvres, elle l'attendait en mordillant ses roses.

—Vous connaissez cette femme? dit-elle brusquement, avec une singulière expression dans le regard.

—Je l'ai vue, ce soir, pour la première fois!

—Elle est bien belle! dit l'Italienne.

—Elle est mieux que cela, elle est charmante.

—Et on l'adore, je le sais!

—Vous le savez mieux que personne, puisque votre frère....

—Mon frère?...

—N'était-ce pas le nom de Mme la comtesse de Farges qu'il prononçait, là-bas, tout à l'heure?

—Et que vous importe?

—Il importe toujours à un homme qui se pique d'être fidèle à l'honneur de ne pas laisser passer une infamie à portée de sa main sans la châtier.

—C'est-à-dire?

—Rien. Quittez-vous ce bal?

—Oui. Et vous? Et toi? murmura Andréina.

—Moi, je reste!

Andréina, fit un geste de colère bientôt étouffée.

—Henri, dit-elle, Henri, prends garde. Tu ne m'aimes plus peut-être et tu vas aimer cette femme!

—Etes-vous folle, s'écria Solignac en souriant, mais d'un sourire contraint.

—Ecoute, Henri, ajouta l'Italienne. Il y a des amours mortels en ce monde. Je t'ai dit que le mien était de ceux-là. Prends garde! Si je me savais trahie....

—Eh! bien?

—Je te tuerais ou je mourrais!

—Allons donc! fit Solignac en lui prenant la main qu'il baisa. Mourir! Vous, mourir! Cela est si bon de vivre!

XIII

UN COUP DE FEU.

Andréina ne devait pas se plaindre longtemps de l'absence d'Agostino. Le lendemain même de cette scène qui, dans les jardins du ministère, avait failli tourner à la provocation entre Solignac et le marquis, Ciampi se faisait annoncer chez sa sœur.

C'était le soir, avant la nuit tombée.

Il trouvait Andréina inquiète, troublée et penchée sur des cartes, avec un froncement de sourcils énergiques, comme si elle eût voulu leur arracher leur secret.

En apercevant Agostino, elle laissa échapper un mouvement de dépit.

—Je te dérange? demanda-t-il.

—Non, fit-elle en se redressant, non. Ah! pour les jolies choses que me disent les cartes, je n'ai pas besoin de les écouter davantage.

—Leurs prédictions sont donc bien sombres?

—Plus que sombres; elles sont noires comme un ciel d'orage!

—Et tu crois à ces folies, toi, une femme forte, une d'Olona?

—Je ne crois à rien et je crois à tout. Tu es assez joueur pour savoir qu'il est certains sentiments, certaines passions surtout, qui ont leurs superstitions!

—Et l'amour est-il de ces sentiments-là? demanda Agostino.

—L'amour est le plus superstitieux de tous! Pourquoi me parles-tu de cela?

—Parce que je te vois décidément domptée par cet homme!

—Qui te le dit?

—Je n'ai qu'à te regarder; tu n'es plus la même. On dirait que tes yeux ont pleuré.

—J'ai pleuré, en effet. Mais que t'importe et ma volupté, à moi, est de souffrir!

—A ton aise. Il te plaît d'aimer; aime. Moi, je hais!

—Et tu hais celui-là même dont je ne prononce le nom qu'avec ivresse! Prends garde, je te l'ai dit, Agostino, entre toi et lui, s'il fallait que je choisisse, ce n'est pas toi que je défendrais!

—Crois-tu donc que je songe à l'attaquer?

—Oui.

—Pourquoi?

—Parce qu'un homme comme toi, lorsqu'il a de la haine au cœur ne la laisse point passive.

—Celui-là qui a mon secret est mon ennemi et je tâche de le lui arracher. Crois-tu donc que je ne haïsse pas non plus—et de quelle haine!—le commandant Rivière, qui a eu, lui, les prémices de l'amour de Thérèse? Eh bien, le colonel est pour moi comme l'ombre de son ami. Je voudrais les broyer l'un et l'autre, l'un contre l'autre! Et le temps presse!

—Le temps! Que veux-tu dire?

—Rien, fit Agostino d'un ton assombri.

—Si fait. "Le temps presse!" Que signifie?....

—Après tout, pourquoi ne saurais-tu pas la vérité, toi aussi? fit Ciampi. Vérité redoutable, sur ma foi, juges-en. Si la fortune de la comtesse de Farges doit être à moi, il faut me hâter, car, dans quelques semaines, il se pourrait que je fusse mis dans l'impossibilité d'agir.

—Toi?

—Je t'ai dit que l'argent me manquait. Il m'a fallu en trouver. Et j'en ai trouvé, ajouta l'Italien avec une expression ironique et singulière.

Andréina connaissait assez son frère pour deviner qu'il avait commis quelque infamie.

—Ah! dit-elle. Et qu'as-tu fait?

—Je connais assez la chimie pour avoir étudié l'art de faire mordre une planche par un acide. J'ai fabriqué les vignettes de fausses traites et j'ai falsifié les signatures.

—Un faussaire!

—Absolument. Qui m'eût tendu la main pour sortir du bourbier? Est-ce toi? Non, ni toi ni personne. Je savais en quel endroit pouvait se trouver le salut, ou du moins ce que je prenais pour le salut, et j'y suis allé tout droit sans hésiter!

—Je ne comprends pas, fit Andréina. Je vois bien que tu as imaginé quelque combinaison vile, mais en vérité je doute encore.

—Tu veux que je mette, comme on dit, les points sur les i? Soit. Je fais partie d'une association redoutable en apparence, faible et inutile en réalité, qui a pour but le renversement de l'empire.

—Je sais cela.

—Qui te l'a dit? Je ne t'en ai jamais parlé?

Pourquoi n'aurais-je pas ma police à moi? dit-elle. Oh! je connais ce terrain parisien aussi bien que toi, qui l'as étudié en le foulant. N'est-ce pas un peu pour savoir si Buonaparte est bien solide que je suis ici? Et, en vérité, la reine Caroline se leurre si elle espère qu'un complot comme le vôtre renverse jamais le colosse. Ce qui le menace bien plus que vos conjurations, c'est la guerre d'Espagne, cette guerre qui, à cette heure, lui dévore son or, sa poudre et ses soldats.

—Bref, reprit Agostino, cette association d'hommes a ses chefs, ses auxiliaires, ses fonds tout prêts pour le cas où il faudrait agir. Une partie de ces fonds est déposée à Bordeaux. Sur la présentation d'une traite payable à vue, la maison de banque devait remettre au porteur trois cent mille francs. Je le savais. J'avais tenu entre mes mains la traite. Mieux que cela, je l'avais prise, arrachée à celui des nôtres qui est le trésorier de l'association.

—Le commandant Rivière?

—Oui. Je vois que tu sais tout décidément. Ce papier une fois soustrait, il m'a fallu le remplacer. Je l'ai fait. J'ai fabriqué une traite semblable à la traite originale, j'ai tout imité, tout reproduit avec le soin d'un faussaire de profession. Ah! je défie bien qu'en les comparant l'une à l'autre on devine laquelle des deux traites est la vraie. J'ai substitué le billet faux au vrai billet et celui-ci, je l'ai fait présenter, par un intermédiaire qui ne se doute même pas qu'il a été mon complice; je l'ai fait toucher à Bordeaux, à vue, chez Michel Borde et Cazavan, les banquiers.

—Eh bien! dit Andréina d'un ton glacial, tandis que Ciampi s'échauffait, s'exaltait avec une sorte de rage au récit de son crime.

—Eh bien! toute cette belle combinaison est inutile et cet argent, que j'ai tenu entre mes mains, je l'ai jeté niaisement, follement au tapis vert. Enivré la veille, je suis encore ruiné le lendemain. Et je me trouve face à face avec cette situation terrible. Dans un mois, dans quelques jours peut-être, à l'heure où l'association aura besoin de tous ses capitaux, elle fera présenter à Bordeaux la traite fausse que le trésorier garde entre ses mains, et ce jour-là!....

—Ce jour-là, fit Andréina avec lenteur, qui accusera-t-on, toi ou l'homme qui était chargé de conserver les traites?

Agostino regarda sa sœur longuement, comme pour chercher à deviner quelle était sa pensée cachée?

—Que veux-tu dire bien exactement? demanda-t-il.

—Je ne veux pas dire autre chose que ce que je dis. Un vol est commis, dans une caisse. Qui soupçonne-t-on tout d'abord? L'homme qui en tient les clefs?

—Le commandant?

—Pourquoi pas?

—Eh! le commandant est l'honneur même! dit Agostino,—non pour défendre cet homme, mais comme s'il eût tremblé que l'inattaquable réputation de probité de Claude Rivière mît le trésorier au-dessus de l'accusation.

—A-t-il toujours la traite entre ses mains?

—Non. Celui qui la détient à cette heure est le chef même de l'association, *Varus*, le colonel Thévenot.

—Et lorsque le colonel Thévenot fera présenter à Bordeaux la traite fausse et lorsque les banquiers auront refusé de payer, est-ce toi ou le commandant Rivière qu'on accusera d'avoir falsifié le mandat?

—C'est lui, oui, tu as raison, c'est lui, dit Agostino. Mais, accusé devant les nôtres, Claude Rivière se défendra, et il aura, à ses côtés, pour jeter mon nom à ses juges....

—Qui donc?

—Thérèse!

—Thérèse sait donc?

—Elle sait que j'ai volé, oui. Et d'ailleurs, n'est-elle pas devinée que moi seul pouvais avoir soustrait dans les papiers du commandant la traite maudite! Moi seul venais rue Montmartre, en l'absence de Rivière!

—Thérèse t'aime. Elle ne parlera pas!

—Elle m'aime? Qui sait! Elle m'a aimé, oui. Mais pourquoi m'a-t-elle fui?

—Si tu demandes aux femmes le secret de leurs actions, *Agostino mio*, tu risques fort de poser des points d'interrogation sans réponse. Mais, en vérité, je te trouve aujourd'hui bien pusillanime! Un homme de ta trempe, redouter quoi? L'avenir! Puisque tu as eu l'adresse de falsifier ce papier—ce qui est, je te l'avoue, une action basse et indigne de toi, marquis,—oh! ne te fâches point!—puisque tu as eu cette subtilité, aie donc au moins la bravoure de ton acte et attends de tout cela les conséquences de pied ferme!

—Crois-tu que je tremble? fit le marquis. Ah! *povera*, le jour où tu me verras redouter le danger, le Vésuve vomira de l'or et non de la lave! Seulement, la perspective d'un coup de vent renversant toutes mes combinaisons m'irrite. Il y aura un trouble tragique parmi les Philadelphes, lorsque le faux sera connu. Devant le tribunal d'honneur que constituera *Varus*, je devrai me rendre et là, face à face avec Claude Rivière accusé, qui sait si je supporterai l'éclair de son regard et le poids de ses paroles?

—*Femminella!* Femmelette! dit Andréina. Allons, je vois une chose,—que je n'ignorais pas au surplus,—c'est que la femme est plus difficile à vaincre que l'homme. A quoi bon t'inquiéter de l'avenir? Tu crains le scandale inévitable dont l'éclat peut te rejaillir au visage? Mais redouter la mort et mourir sont deux, dit le proverbe de chez nous. Ne t'inquiète que de la comtesse de Farges et fais-en ta femme si tu peux!

—Oui, s'écria Ciampi, dont les yeux louches s'allumèrent, oui, voilà le but, voilà le rêve! Ah! sur ma foi, Andréina, la fortune de cette femme il me la faut. Et je l'aurai, je l'aurai, malgré les obstacles, malgré elle, malgré lui.

—Qui, lui?

Andréina avait instinctivement froncé ses beaux sourcils noirs. Elle devinait bien de qui voulait parler son frère, mais le nom qu'elle attendait, ou plutôt qu'elle redoutait d'entendre, elle voulait qu'Agostino le prononçât....

—Qui, lui? demanda-t-elle encore.

—Le colonel! fit le marquis.

—Le colonel t'empêche-t-il donc de songer à la comtesse de Farges?

—Peut-être.

(*A continuer.*)

—Nous lisons, dans un journal allemand, une lettre bien curieuse à plus d'un point de vue.—Elle émane du surintendant des théâtres royaux de Berlin.

Dans cette lettre, datée des premiers jours du mois courant, ce fonctionnaire exprime le désir que les dames pensionnaires des théâtres royaux s'abstiennent d'un "trop grand luxe de toilettes," eu égard à "l'inquiétude et à la gêne régnant en ce moment." ("Tribun Zeitverhaltnisse").

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

O. M. SORIA,

23 avril75—1an An No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA.

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MERCREDI, 5 janvier, à heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,

H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,

25sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 108 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

O. C. Pickett, capitaine,

A. Meyaier commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera déchargé à Washington.

25 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

15 déc— No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

R. CARTER, 34 rue du Camp.

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,

BRITTON & EPPLER, 108 rue Commune,

ADAMS & WORK, 3 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Alice Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif ainsi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, 10 A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. MCELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON,

28juil—2m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. Départ de Donaldsonville;

Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 5 A. M.

Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.

Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;

J. O. BERGERON, Commis

Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON, agent,

29 oct— No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

W. H. Daniel, Capt.

J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

A. HITE & CARLIN, agents,

12nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin,

M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET et P. CHARLET,

16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.— Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Bais; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 29 rue Conti.

8mai—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS,

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.

LABRADOR, Sangler, samedi 22 janvier.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tous le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN

Agent, 55, Broadway, New-York.

ou à L. GRAND, Agent,

nov—Galliel Court, Lettre H. N. O.

BRÈME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÈME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:—

	De Brême.	de la Nile-Orle.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	12 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	25 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..........$150 en or.

Entrepont..........36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres..........$150 en or.

Entrepont..........45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..........$50 en or.

Entrepont..........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin, et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

6 août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

CORTES,

Le steamer

HUDSON,

Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 13 janv. à 8h A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage..........$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE,

Le bateau à vapeur

BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se relaiera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 4 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,

4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST,

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DÉPARTS—

Exprès du jour..........7:20 a. m.

Exprès (tout le parcours) et malle..........5:00 p. m.

—ARRIVÉES—

Exprès (tout le parcours) et malle..........10:00 a. m.

Exprès de nuit..........9:20 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON,

21 Nov— Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express..........7:30 a. m.

Through Express and Mail..........5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail..........10:00 a. m.

Night Express..........9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,

21 Nov— Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi	"	1 ½	" P. M.
2	" P. M.	3 ½	"
4	"	5 ½	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.03 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya, le Têche, au-delà de Brashear, est entre pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points d'avant être faits, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avant spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets d'expédition, seront consentis à tout expéditeur qui le demandera.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le frêt reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY,

Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt à 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 56	
Sur risques de mer	86,982 05	
Sur risques de rivières	94,394	
		$666,497 [illegible]
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	32,222 73	
		199,824 26
		$466,673 66
Plus intérêts		25,385 14
		$494,058 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$ 46,102 90	
Pertes par le feu $161,144 52		
Pertes sur mer 67,492 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,627 45		
	270	
Dépenses générales	55,200	
Taxes	19,480	
Commissions	55,550	
Réfraction (rebate)	51,494 90	476,836
Bénéfice net		$ 27,208 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 85,059 93
Primes en voie de recouvrement	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires	211,359 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,618 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,737 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,262 77
Autres propriétés foncières	70,532 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 75
Compte suspendu	3,070 15
	768,560 65

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,298 75
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BARTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3me jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1876:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.

Dividende sur le surdit..........5 "

Dividende sur primes remboursées..........15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 28 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Allen	L. L. Hass
J. A. Braso	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. B. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
O. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	M. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. M. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 163 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans.

164..........rue du Canal..........164

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année, expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$369,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$478,160 26
En moins, primes non expirées		121,486 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$356,692 25
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$297,244 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,244 65	
	$327,476 90	
Taxes	26,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,549 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,980 07	
		$404,260 67
Profit		$102,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$223,814 42
Bons de la ville	218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	58,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 20
	$1,222,890 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,206 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 22—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7

Pertes payées et évaluées comprenant toute ce qui est connu et non payé—

Sur risques d'incendie	$99,347 66	
Sur risques de mer	18,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91—$149,248 [illegible]	
Taxes, escompte au lieu de participation mutuelle, intérêts, escomptes, &c.	73,706 22—214,064 23	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	187,429 56
Argent en banque	62,089 96—200,529 54
Propriétés foncières	113,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,851
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	37,814 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. K. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Eusbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. J. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLÉANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:

[illegible]

Moi, HERMANN ROEHL, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 3 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN, [illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible]	R. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Mattis,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
F. Weissenbach,	H. E. Gogreve,	F. Reder,
R. Wilderman		Geo.—

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct—1m No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37..........Rue Carondelet..........37

Nile-Orléans, 29 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$380,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—$655,419	
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50— 99,667	
Montant net des primes		—$555,7

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,267 30	
Sur risques de rivières	126,482 55	
Sur risques de mer	8,320 65—$269,170	
Réassurances	14,269 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,413 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,809 81	
Profits et pertes	16,031 40—$390,582	
Balance		$165,189
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		195,054
		$360,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfice net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		22,094 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,462 15
Comptes en voie de recouvrement	50,322 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,222 04
Effets à recevoir à courtes échéances	28,011 45
Actions de banques et autres actions	218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 65
Bons de la ville et autres bons	119,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,125 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 23
Ca sud (surplus	118,818 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secr. MOSES GREENWOOD, Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. W. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Sam'l. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. B. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	E. F. Eshleman.

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,159,486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,691 75
Dû par des agents (approvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	21,855 50
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	79,073 86
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	2,222 36
Billet legal tender	153,456 00—352,679 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus	38,590 84
D'autres profits non partagés	35,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,090 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.

12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, ou de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,245 32
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance	347 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,381 48
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,806 77
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41
Currency des Etats-Unis	144 26 1,810 67
Effets à recevoir	7,280 15
Divers débiteurs	890 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	265 38
	105,172

Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 85
Scrip	4,330 00
Dividende No 1 non réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,470 23 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR JR., [illegible]

12 oct—1m

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal. Le 12 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendies	$52,641
Primes de rivières	1,112 4
Total des primes	$53,615 18
En moins—primes non expirées	35,876 79
Montant net des primes	$17,983 [illegible]
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 226 68
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96
Montant réservé pour pertes non réglées	6,546 [illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,400	$151,221 46
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêts garantis par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	3,224 55
d dépôts sur dem. d'orients 5 pour cent d'intérêt	18,350 8
intérêts	10,442 44
Primes en note de recouvrement	27,430 56
Effets à recevoir pour primes	800 05
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,413 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,043 75
Capital souscrit, en voie de règlement	89,451 50
	$365,942

PASSIF.

Capital, 4,1[illegible] actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,754
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 46
Montant réservé pour perte non réglée	6,546 68
Salaires non payés	769 11
	$355,943 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	45,716 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	93,721 96
Dû par d'autres banques nationales	23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	169,015
Propriétés foncières, mobilier et installations	129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	28,563 69
Primes payées	55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$131,815 22
Billets d'autres banques nationales	16,502 00
Petite monnaie, y compris les nickels	2,575 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	66,822 00
	$706,692
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,9[illegible],545 96

PASSIF.

Capital payé	$850,000 0
Surplus	38,590 84
Autres profits non partagés	87,474 50
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,921 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,971 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,550 56
Chèques du caissier	100 00
	1,342,621 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et des banques de l'Etat	91,466 65
Total	$2,9[illegible],545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,

JOS. DUNBAR,

WM. G. VINCENT,

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120..........RUE DE LA COMMUNE..........120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. [illegible] OGLESBY, Président

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans,

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. [illegible] IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie sera payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. 31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 663,758 [illegible]
Prêts sur demande	63,260
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	500,000
Primes sur les bonds ci-dessus	25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	13,500
Actions et bonds divers	22,283
Dû par des banques et des banquiers étrangers	9,145 6
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse local	451,629 96
Dû dans les banques de New-York	204,840 1
	768,480 82
Total de l'actif	$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,160
Dépôts	1,272,304 83
Dû à des banques et à des banquiers étrangers	54,129
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,885 62
Moins dépenses et taxes	19,508 37
Profits nets sur lesquels un dividende de 11 pour cent ou $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,306 75
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER.